



COMMUNE DE ROCHEFORT

Rapport du Conseil communal au Conseil général

en réponse à la motion du Parti Libéral-Radical (PLR) intitulée
« *Transports publics : de petites améliorations et une réflexion à moyen terme* »

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En application de l'article 3.22 du Règlement général de Commune (RgC), le Conseil communal répond ci-après à la motion déposée par le Parti libéral-radical de Rochefort intitulée « *Transports publics : de petites améliorations et une réflexion à moyen terme* », dont une copie est annexée au présent rapport.

Pour mémoire, celle-ci a été acceptée par votre Autorité en date du 27 septembre 2018.

2. Principes de la motion

Les motionnaires visent à organiser une stratégie en deux phases. Dans un premier temps, ils souhaitent la mise en place de mesures simples et peu coûteuses puis, dans un second temps, de mener une réflexion globale pour le maintien, à moyen terme, de la Gare de Chambrelieu.

Parmi les mesures rapides préconisées, le Parti Libéral-Radical (PLR) prône notamment :

- a) **La création d'un passage piétonnier entre l'arrêt du Car postal des Grattes et l'arrêt de la ligne 120 située en contrebas.**
- b) **La sollicitation du Service cantonal des transports pour que le dernier train montant Neuchâtel – La-Chaux-de-Fonds s'arrête à Montezillon.**
- c) **La sollicitation du Service cantonal des transports pour que la ligne de bus 120 monte systématiquement aux Grattes entre 15h00 et 19h00.**
- d) **L'augmentation de l'âge à 25 ans – contre 20 actuellement – pour pouvoir bénéficier du subventionnement communal visant à encourager l'utilisation des transports publics.**

3. Position du Conseil communal

L'exécutif vous livre ci-après ses considérations et ses positions à l'égard des différents éléments évoqués dans le texte de la motion.

Avant toute chose, le Conseil communal tient à se positionner sur la question de la réflexion globale en matière de transports. Par essence, l'étude menée doit intégrer de multiples paramètres, bien plus techniques qu'il n'y paraît. Il faut en effet savoir que la problématique des transports est très pointue.

A ce titre, le Conseil communal s'est déjà approché d'un professionnel en matière de transports et n'exclut pas de mandater celui-ci avec pour mission de lui proposer un concept visant à améliorer la desserte des différents hameaux de la Commune en tenant compte des spécificités de notre village, du projet cantonal « Mobilité 2030 », de l'offre des communes et régions voisines et, pourquoi pas, de la situation géographique centrale de Rochefort.

Une telle option, si elle devait se concrétiser, se matérialisera sans nul doute par un crédit d'engagement, soit budgétaire (2020) ou d'investissement.

En parallèle, l'exécutif peut d'ores et déjà vous assurer que la problématique des transports est au cœur de ses préoccupations, ces derniers constituant un enjeu majeur pour une commune périurbaine comme la nôtre. En témoigne les échanges ayant déjà eu lieu avec le Chef du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) ou encore certains privés, qu'ils soient prestataires ou intéressés par la problématique. Ces contacts s'intensifieront dans les prochains mois.

Le contexte général ayant été abordé, le Conseil communal revient ci-après aux éléments plus précis de la motion, dans l'ordre d'énonciation de cette dernière (lettre a-d)

- a) La création d'un cheminement piétonnier liant les arrêts de bus dits « Les Grattes, bifurcation » et « Les Grattes-de-Bise » constitue une option judicieuse, par ailleurs déjà précédemment évoquée au sein de l'exécutif. Le Conseil communal a déjà chiffré cet aménagement et envisage de le mettre en œuvre dans le courant de l'année 2020.
- b) L'arrêt du dernier train montant à Montezillon a fait l'objet d'une demande formelle de l'exécutif adressée à l'instance compétente dans le cadre de la consultation de l'horaire 2020. Pour l'heure, cette option n'est pas envisageable selon cette dernière, ce en raison de la capacité réduite de la ligne à voie unique. Si cette proposition n'a pas été prise en considération, notre exécutif demeure d'avis que cette option – en découlant la sauvegarde de la halte CFF de Montmollin-Montezillon – ne doit pas être oubliée et qu'elle doit être intégrée à la réflexion globale qu'il convient de mener en matière de transports publics.
- c) S'agissant de l'augmentation de la desserte de Rochefort via la montée systématique des bus de la ligne 120 aux Grattes-de-Bise, entre 15h00 et 19h00, par analogie à l'arrêt du dernier train montant à Montezillon, le Conseil communal est d'avis que cette opportunité doit être considérée dans le cadre de l'étude globale qui sera menée.
- d) La question d'étendre le cercle des bénéficiaires (personnes en formation) des subventionnements visant à encourager l'utilisation des transports publics n'est pas dénuée de sens. Economiquement parlant, une telle mesure pourrait potentiellement impacter le compte de résultat de CHF 18'000.00. Néanmoins, il paraît peu probable que l'intégralité de la tranche d'âge 20-25 ans sollicite cette prestation. Raisonnablement, l'on peut tabler sur 40-50% des ayants-droits. Ainsi, un montant supplémentaire sera porté au budget 2020.

4. Conclusion

La problématique – par ailleurs très complexe – des transports publics est un dossier d'une importance fondamentale pour une Commune comme la nôtre.

Si nous nous devons de défendre avec fermeté les intérêts de notre collectivité, le Conseil communal est persuadé qu'une desserte satisfaisante de notre Commune passera par le dialogue, notamment avec le Canton, et la recherche de synergies avec les communes et régions voisines.

C'est dans cette optique que l'exécutif poursuivra son engagement dans les prochains mois. La Commission Mobilité de Rochefort sera bien entendu associée au processus.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu à la motion de la façon la plus précise possible en l'état de ses connaissances et des éléments dont il dispose actuellement. Ainsi, il vous propose de classer ladite motion.

En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 31 octobre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire,

Le président,

C. Bavaud

F. Beutler

Conseil général de la Commune de Rochefort

Motion du parti Libéral-Radical

Transports publics : de petites améliorations et une réflexion à moyen terme

Les adaptations 2016 des transports publics neuchâtelois ont : privé les habitants de Montezillon de leur gare, amélioré la situation de Chambrelieu et privé Rochefort et les Grattes de certaines correspondances importantes.

Le dossier est complexe et de grandes améliorations sont difficiles à obtenir dans le contexte actuel. Le PLR propose une stratégie en deux temps avec la mise en place de petites améliorations pratiques et peu coûteuses et le lancement d'une réflexion plus globale pour le maintien, à moyen terme, de la gare de Chambrelieu.

La présente motion prie le Conseil communal de s'occuper rapidement de:

- Créer un passage piétonnier entre l'arrêt CarPostal des Grattes et l'arrêt TransN des Grattes. Les usagers ne savent pas où passer et utilisent la route ou une propriété privée pour le trajet piétonnier.
- Demander au Service cantonal des transports un arrêt à la gare de Montezillon du dernier train du soir (départ à minuit de Neuchâtel). Il n'y aurait pas d'impact de cet arrêt sur une course suivante et on crée une possibilité pour les jeunes de Montezillon de rentrer le soir depuis Neuchâtel.
- Demander au Service cantonal des transports que la ligne 120 monte systématiquement aux Grattes entre 15h00 et 19h00 et n'attende pas à Chambrelieu.
- Augmenter l'âge qui permet de bénéficier de la subvention transports publics à 25 ans pour les étudiants.

Dans un deuxième temps, la motion demande au Conseil communal de faire pression sur les instances cantonales pour que la ligne Neuchâtel – Chambrelieu soit maintenue si un des projets d'amélioration de ligne actuellement en discussion (ligne directe ou virage) aboutit.

L'idée est de conserver une ligne régionale Neuchâtel – Les Deurres – Corcelles/Peseux – Crostand – Chambrelieu.

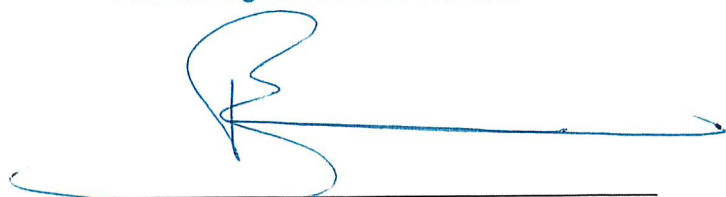
La création d'une gare à Crostand peut améliorer la situation pour les habitants de Montezillon et développer ce hameau de notre Commune.

La gare de Chambrelieu constitue aujourd'hui déjà une porte d'entrée Ouest de la gare de Neuchâtel utilisée par les habitants des Ponts-de-Martel, de Bôle ou de Boudry par exemple, dans la mesure où il est possible d'y faire stationner sa voiture. Les signataires de la motion demandent que le Conseil communal étudie de façon approfondie, si nécessaire en se faisant aider par un urbaniste, le développement du site de Chambrelieu pour en faire un pôle d'activités tertiaires et secondaires qui manque cruellement à la Commune de Rochefort. Une urbanisation à long terme (20 à 40 ans) qui permettrait de garantir, une présence ferroviaire quel que soit l'option choisie pour l'amélioration de la ligne Neuchâtel – La Chaux de Fonds.

Rochefort, le 28 juin 2018.

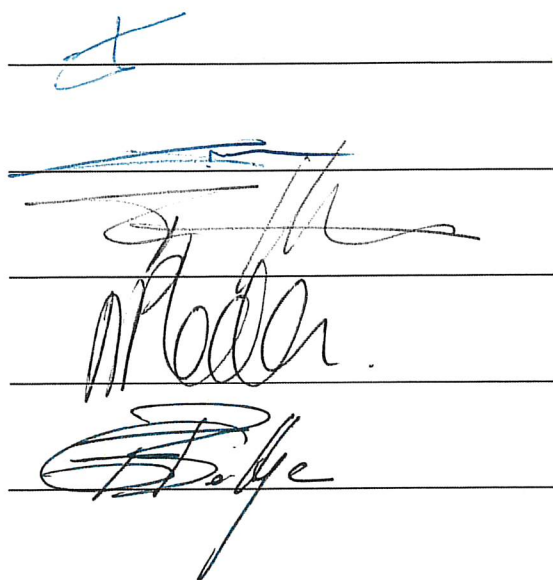
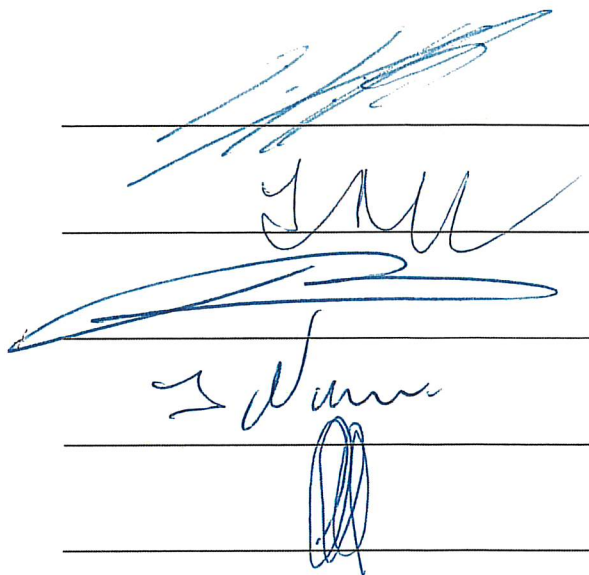


Premier signataire de la motion :

A large, stylized handwritten signature in blue ink, starting with a large 'B' and ending with a long horizontal stroke.

Philippe Burri

Les autres signataires de la motion :

A column of four handwritten signatures in blue ink on lined paper. The first is a small, simple mark. The second is a horizontal line with a small loop. The third is a signature that appears to be 'M. Pösch'. The fourth is a signature that appears to be 'B. H. C.'.A column of four handwritten signatures in blue ink on lined paper. The first is a signature that appears to be 'J. H. C.'. The second is a signature that appears to be 'J. H. C.'. The third is a signature that appears to be 'J. H. C.'. The fourth is a signature that appears to be 'J. H. C.'.